

Je prends mon envol à l'école de la Volière !

2026-2027



À l'école de la Volière, nous désirons **faire une réelle différence** dans le parcours scolaire de nos élèves. Nous avons à cœur **leur réussite éducative** et le **développement de leur plein potentiel**.

« Je prends mon envol » incarne l'idée que chaque enfant est **unique**, porteur de talents et de potentiels qui ne demandent qu'à éclore. Notre école s'efforce de créer un environnement propice à l'éveil, en encourageant la curiosité des élèves et en les inspirant à **explorer leurs passions**. Cette approche dynamique favorise la **confiance en soi et l'autonomie**, deux éléments essentiels pour réussir dans un monde en constante évolution.

« Je prends mon envol » célèbre la créativité sous toutes ses formes. Nous croyons que la **créativité** est le moteur de l'innovation et du développement du plein potentiel. Nos enseignants mettent l'accent sur des **méthodes pédagogiques efficaces et stimulantes** qui encouragent les apprentissages. Nous voulons doter nos élèves d'ailes qui les accompagneront tout au long de leur vie. Cela signifie les préparer non seulement sur le plan **académique** mais aussi sur le plan **social et émotionnel**, les préparant ainsi pour les défis futurs. Nos élèves sont les adultes de demain.

« Je prends mon envol » crée une communauté où chaque membre est encouragé à **soutenir les autres**. Nous sommes convaincus qu'en travaillant **ensemble**, en partageant nos réussites et en surmontant les défis, nous créons une atmosphère propice à la réussite collective.

En résumé, « Je prends mon envol » n'est pas simplement une phrase, mais une philosophie qui guide notre école primaire. Nous nous engageons à cultiver des esprits curieux, des cœurs généreux et des ailes puissantes. Merci de faire partie de cette aventure éducative extraordinaire.

Faire la différence dans la vie d'un enfant nécessite **l'engagement de tous**, dans un contexte empreint d'**engagement**, de **respect** et de **plaisir**. Nous tenons à souligner que la réussite éducative est une **responsabilité partagée**, nécessitant une **collaboration étroite des parents** et de nos précieux partenaires.

À l'école de la Volière, c'est ensemble que nous voulons faire la différence et c'est ensemble que nous construirons un avenir brillant pour nos élèves.

L'équipe-école de l'école de la Volière

Nom de l'élève : _____

École : _____

Groupe : _____

Signature d'un parent ou tuteur : _____

Mot de la direction

Tout au long de l'année, nous sollicitons votre collaboration avec les enseignants et les professionnels de l'école pour que votre enfant vive des réussites scolaires et personnelles. Afin de vous aider dans cet accompagnement, vous recevez un agenda rempli de renseignements utiles auxquels vous pourrez vous référer en tout temps. C'est aussi un outil essentiel de communication entre vous et le personnel de l'école. Consultez-le, le plus souvent possible, afin de connaître les devoirs et les leçons de votre enfant ainsi que les messages envoyés par son enseignant(e). **Nous vous demandons de le signer avec votre enfant** à la page réservée à cet effet.

Nous vous souhaitons à tous de passer une excellente année scolaire, dans le respect, l'engagement et le plaisir!

Karine Forget
Directrice

Julie Germain
Directrice adjointe



1) Respect

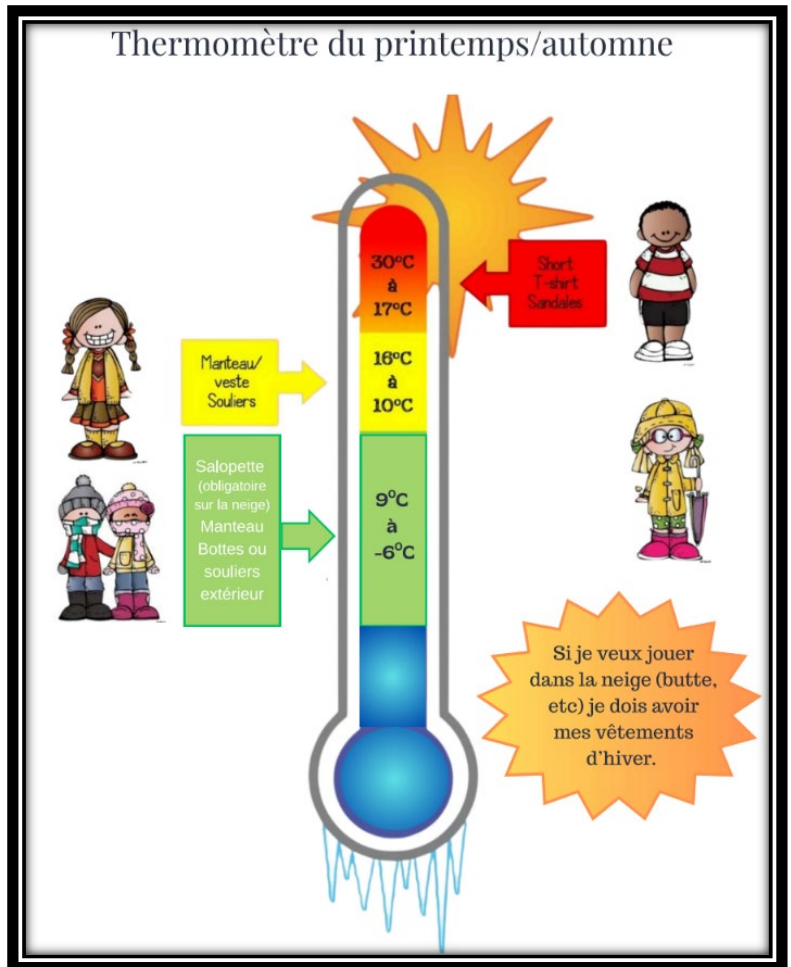
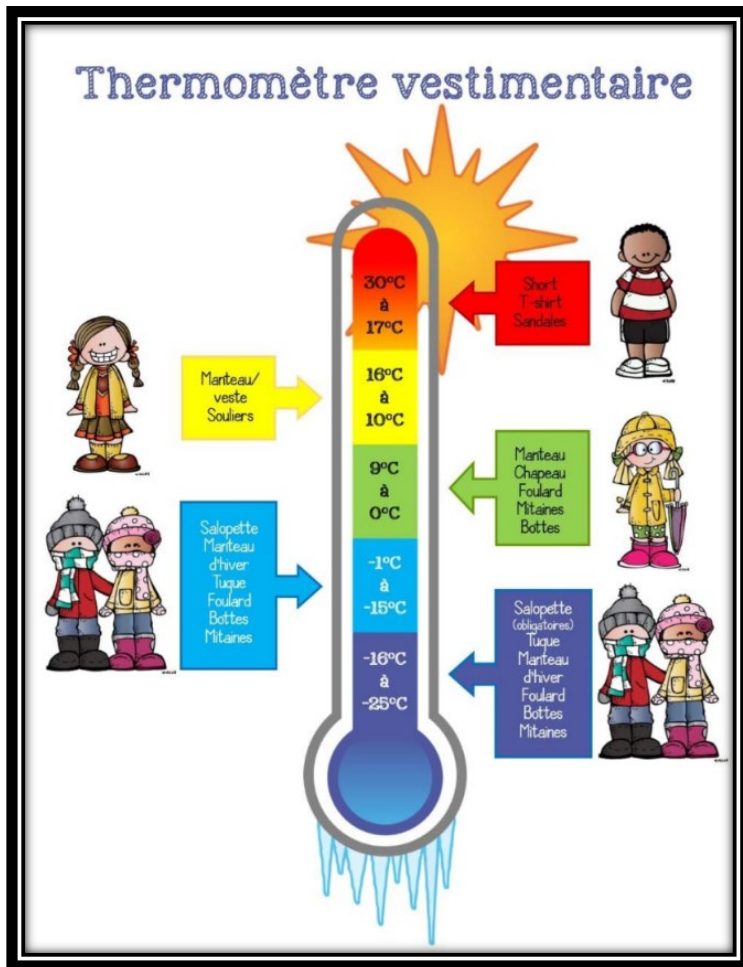
- Le vouvoiement est la norme dans notre école ainsi que dans toutes les écoles du Québec;
- Les élèves doivent s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame »;
- Nous avons également d'autres règles de vie commune, qui contribueront à responsabiliser les élèves afin qu'ils adoptent des comportements respectueux, comme l'utilisation de marques de politesse avec les autres élèves et tous les membres du personnel ainsi que le respect des biens de l'école (voir matrice des comportements);
- Nous vous invitons à consulter le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation de notre établissement disponible sur notre site Internet. En cas de manquement aux règles, des sanctions devront être appliquées selon la gravité des gestes. Cela pourrait notamment aller d'un avertissement jusqu'à l'expulsion de l'élève. Des gestes pour réparer les torts causés, qui pourront prendre la forme d'une lettre d'excuses, de services rendus à l'école, de travaux communautaires ou encore d'un cercle de discussions, seront aussi demandés aux élèves intimidateurs pour qu'ils prennent conscience des conséquences de leurs actions. Chaque direction d'école aura la latitude de déterminer les gestes à poser et les sanctions à imposer.

2) Code vestimentaire

Sachez que les élèves vont à l'extérieur, même lors des faibles pluies. Il sera important qu'ils soient habillés convenablement :

- ✓ Je porte des vêtements appropriés et adaptés à la température et à l'activité que je fais;
- ✓ Je m'assure que mes vêtements ne comportent pas de message (verbal/visuel) de violence ou qui illustre les drogues, la sexualité ou l'alcool;
- ✓ Je m'assure de porter des vêtements qui couvrent mon ventre et mes sous-vêtements;
- ✓ Je m'assure que la longueur de mes jupes et shorts arrive à la mi-cuisse (y compris les trous dans mes jeans);
- ✓ Je m'assure d'enlever mon chapeau, casquette, capuchon dans l'école;

- ✓ Je participe à la propreté et à la sécurité de l'école en ayant deux paires de souliers: une pour l'extérieur et une pour l'intérieur et l'éducation physique;
- ✓ Voici les chartes utilisées. On utilise celle de gauche l'hiver, et celle de droite les autres saisons;



- ✓ Sous réserve de l'adoption du projet de loi no 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, le respect des principes fondamentaux que sont l'égalité femmes-hommes ainsi que le visage découvert sera ajouté au code de vie.

3) Nutrition

Je suis soucieux de mon alimentation:

- ✓ Je me nourris d'aliments sains et je privilégie une collation santé;
- ✓ J'apporte des aliments qui ne sont pas allergènes. Je n'apporte pas de noix et d'arachides dans ma boîte à dîner et dans ma collation;
- ✓ J'apporte les ustensiles nécessaires pour manger mon repas;
- ✓ Je n'apporte pas de repas nécessitant de l'eau bouillante;
- ✓ Nous n'avons pas de micro-ondes à l'école, je dois avoir un contenant à aliments isolant.

4) Objets personnels

Voici des accessoires défendus à l'école:

- Couteau, canif, briquet, allumettes, pointeur au laser, arme blanche, etc.;
- **Aucun objet venant de la maison** (sauf si autorisation d'un membre du personnel pour activités spéciales). Cela évite les pertes, les bris, les conflits et le taxage;
- **Téléphone cellulaire, montre intelligente** et tout autre appareil électronique.
- **Interdiction du cellulaire sur tout le terrain de l'école et dans l'autobus:**

5) Échanges, achats, ventes et dons

- Il est strictement interdit d'échanger, d'acheter, de vendre ou de donner des objets (bracelets, etc.) à l'école ou dans l'autobus.

À l'école de la Volière, nous valorisons les bons comportements.

6) Privilèges

Chaque enseignant renforce positivement les comportements attendus pour les élèves qui ont un comportement adéquat et méritant. Nous utilisons les coupons Volière afin de valoriser les bons comportements.

7) Les interventions liées aux comportements

Interventions possibles (selon la situation et la gravité)

- Rappels verbaux des comportements attendus;
- Mémos;
- Messages aux parents (courriels, messages dans l'agenda);
- Appels à la maison;
- Rencontres TES;
- Rencontres avec la direction;
- Rencontres avec la direction et les parents;
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention;
- Rencontres avec des professionnels impliqués;
- Rencontres avec les partenaires externes.

Conséquences possibles en lien avec le manquement

- Une réflexion écrite à la maison signée par les parents;
- Un geste de réparation;
- Perte d'un ou de privilège(s);
- Perte d'un droit (dîner à l'école, utilisation du transport scolaire, etc.);
- Travaux supplémentaires;
- Reprise de temps;
- Perte de récréation(s);
- Confiscation du matériel interdit;
- Suivi TES;
- Autres.

8) MANQUEMENTS GRAVES

- L'intimidation;
- La bagarre;
- L'agression physique (coups de poing, coups de pied, bousculade, croc-en-jambe, crachat, etc.)
- L'agression verbale (paroles méprisantes et impolies envers les intervenants(e)s et les élèves)
- La possession de tabac, d'alcool, de drogues et d'armes (jouets ou réelles) à l'école;
- Le vandalisme et le vol;
- Le lancement de projectiles dangereux;
- Désorganisation d'un élève en classe qui empêche l'enseignement.

INTERVENTIONS ET CONSÉQUENCES

Voici les interventions systématiques pour tous les manquements graves :

- Consignation au dossier de l'élève;
- Communication aux parents;
- Rencontre ou suivi avec un ou une TES (éducateur spécialisé);

Voici des conséquences possibles aux différents manquements :

- Retrait de la classe ou du lieu de l'événement;
- Reprise de temps lors d'une récréation ou d'un dîner;
- Suspension temporaire de l'école (interne, externe);
- Mesures d'encadrement spéciales;
- Référence à un organisme externe (CSSS, DPJ, police, etc.);
- Autres.